

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-499

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« b *bis*) Au 5° du I, après la référence : « 3° » est insérée la référence : « du I » ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.